

ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE A UNE DÉCLARATION

D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE

D'AGGLOMÉRATION D'UNE VOIE NOUVELLE ET LA VIE

DE BOUSSIEU A RUY – MONCEAU

PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE
L'ISÈRE (CAPI)

CONJOINTEMENT A UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE SUR

LA COMMUNE DE RUY- MONCEAU

PROCÈS VERBAL DES OBSERVATIONS RECUES

OBSERVATIONS REÇUES PAR COURRIERS (9)

Le 13 mars 2017

- N° 1 Monsieur Gilles AILLOUD et Madame Marie Pierre BIANZANI, parcelles cadastrées AK 73; 76; 77.
Monsieur LIO Frédéric parcelle cadastrée AO 65 (remarques identiques à celles couchées sur le registre.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Il a été demandé par DDT au maître d'ouvrage (CAPI) par lettre du 27 octobre 2016, que des écrans acoustiques soit prévus. Les nuisances sonores ne doivent pas dépasser 60 dB(A) entendu au bâtiment R 19.

Concernant le risque d'inondation : Le projet n'est pas de nature à augmenter le risque torrentiel existant. Il n'intercepte aucun cours d'eau et ne modifie aucun ouvrage hydraulique. (page 33 du dossier)

- N° 2 Monsieur Bruno CLAVEL

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je vous informe de mes réflexions et demandes concernant la réalisation de la nouvelle voie, sise "rue du lac"

A-Quelle est le but de cette route?

1-Désengorger et fluidifier la traversée du village de ruy?

2- Permettre aux camions venant des cantinières (environ 3 par jour) de rejoindre l'autoroute?

3-Empêcher la traversée de Ruy à tous les véhicules qui ne font que transiter.

-Quelle est le vrai problème à Ruy?

B -Pour moi, cette nouvelle voie est un non sens. Elle ne résout pas les points 1 et 3 énoncé ci dessus.

Elle répond uniquement au point 2.

Mais en partie seulement:

-Ces camions ne peuvent physiquement pas tourner à droite vers la pharmacie de ruy et ils auront tout de même 5 ronds points à négocier avant l'autoroute

-La solution: Ces camions ne peuvent-ils pas passer par Bourgoin, via la rue J Jacque Rousseau. Le trajet n'est pas plus long.

C-Inconvénients de cette nouvelle voie:

1-Cela fait une troisième route en // avec la route de ruy et la RD1006 (sur environ 400m de largeur) qui a tout de même été faite à l'origine pour dévier le village de ruy.

Tout le monde sait que plus il y a de route, plus il y a de circulation.

C'est l'inverse de ce que la société souhaite pour diminuer la pollution.

2-Pour se rendre au village, les habitants de la "vie de boussieu" devront descendre la nouvelle rue du lac, puis remonter la "rue de la vieille borne,(car la vie de boussieu sera en sens unique descendant). Il y aura donc un surcroit de circulation rue de la vieille borne.

D-Solution alternative qui n'engage que moi:

-Relier le rond point du bas de Ruy a celui de l'entrée d'autoroute. Il y a moins de 500m à faire.

Il y aurait vraiment une baisse de la circulation dans le village. Bien sûr il faut traverser l'autoroute et la bourbre. Est ce un problème?

D'autant moins q'un projet immobilier va se réaliser en 2017 et une partie de l'infrastructure réalisée.

E-Demandes d'aménagement et modifications si la rue du lac devait tout de même se réaliser.

1-Je souhaite ardemment qu'une protection anti-bruit soit réalisée pour protéger les habitations limitrophes.

Je suis un riverain de la rue du lac et ma maison sera à moins de 15m de la nouvelle voie. Nous sommes 5 riverains dans ce cas.

2-Je souhaite que la portion "de rue du lac" existante (qui dessert les 7 habitations de la "Résidence du lac" ne soit pas ouverte aux voitures venant de la nouvelle voie.

Une barrière à l'intersection, avec passage pour les piétons et vélos seulement serait idéale.

3-La voie nouvelle fait un S au droit de mon habitation. Ne peut on aller en ligne droite.(les voitures n'iront pas plus vite.)

En espérant que mon propos saura retenir votre attention et vous permettra d'argumenter dans ce sens face aux personnes décisionnaires (ce dont je ne doute pas un instant de la part d'une personne indépendante, censée et expérimentée), vue le non sens du projet (cela fait tout de même un gros investissement pour quelques camions), je vous présente mes salutations distinguées.

Bruno Clavel

2 résidence du Lac

38300 Ruy

Montceau

Réponse du Commissaire Enquêteur

Ce projet à l'étude depuis longtemps est principalement pour régler le problème de "la vie de Boissieu"

Je pense que ce projet peut répondre à cette attente.

Mon rôle est de mesurer l'impact avec les avantages et les inconvénients.

Concernant les protections antibruit, ces protections sont demandées et elles seront le long de la voie nouvelle et au rond point. Elles sont matérialisées par un trait rouge sur le plan page 52 du dossier DUP. Je demande que la rue du lac déssevant les 7 habitations soit, partant de la nouvelle voie, interdite aux véhicules mais seulement le passage autorisé pour les piétons et vélos. (Selon votre souhait).

Ruy le 26-03-2017

*Enquête publique concernant le projet
de nouvelle voie de la route du lac.*

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'ensemble des résidents du lotissement « Résidence du Lac » a pris connaissance du plan du projet de « nouvelle voie de la rue du lac ».

Sur ce plan, il est prévu un passage pour les voitures, à l'intersection entre cette « nouvelle rue du lac » et le tronçon (perpendiculaire à celle-ci) desservant la résidence du Lac.

Nous demandons à ce qu'il n'y ait pas de passage possible pour les voitures.

Celui ci ne servirait à rien, les habitants du lotissement entrant et sortant à partir de la rue de la vieille borne, comme aujourd'hui.

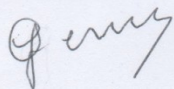
Les autres voitures n'ont aucune raison de passer par là.

Une barrière, avec passage uniquement pour vélos et piétons serait idéale.

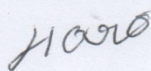
En espérant que vous prendrez en considération notre demande et saurez faire valoir nos arguments face aux personnes décisionnaires de ce projet, recevez monsieur le commissaire nos salutations distinguées,

Les résidents.

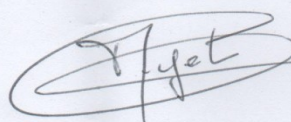
Mme GENIN



Mme HARO



Mme VEYET



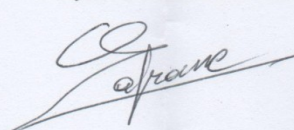
Mr,Mme PISCITELLI



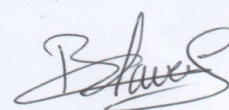
Mr,Mme GONZALEZ



Mr,Mme LAFRASSE



Mr,Mme CLAVEL



Avis du Commissaire Enquêteur :
Donne un avis favorable à cette demande

N° 4 Monsieur GABILLON

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Depuis la réactivation du projet de voie nouvelle du "bas de Ruy" j'ai eu l'occasion de faire par écrit à plusieurs reprises et oralement lors de la réunion de présentation du projet le 27/03/2015 un certain nombre de remarques de bon sens au sujet de cette affaire.

J'ai adressé aux autorités communales les 24/09/2012, 14/04/2014 et 12/04/2015 des courriers dont les principaux points sont résumés ci-dessous

Ce projet de voie nouvelle existe depuis plus de 50 ans. S'il n'a pas été réalisé jusqu'à ce jour on peut douter de sa pertinence

Cette voie n'offre aucun débouché en se raccordant sur une voie étroite déjà passablement encombrée

Elle ne permet pas de nouveaux aménagement d'habitation car longeant une zone inondable

A la construction de la Nle 6 (1958/59) devenue Dle 1006 il existait 3 accès au village de Ruy, la vie de Boussieu, la Vie étroite, et la Poterie. Un premier aménagement a supprimé l'accès par la vie Etroite. Le projet actuel supprime l'accès direct par la vie de Boussieu et complexifie considérablement le circuit en allongeant les parcours. Ce n'est pas moins de 15 à 18000 kms annuels supplémentaires qui seront imposés aux riverains de la vie de Boussieu qui voudront se rendre en voiture au centre du village avec les nuisances correspondantes.

Le ratio cout / bénéfice attendu serait des plus médiocres

Je pense que vous n'aurez pas de difficultés à vous faire communiquer les copies des différents courriers que j'ai cités.

Ces documents ne contiennent pas seulement des remarques critiques mais indiquent des pistes de développement possibles préparant mieux l'avenir.

Votre enquête portant sur le projet dans son état actuel, je ne sais pas ces éléments sont intéressants pour vous

A votre disposition

Jean GABILLON

24, avenue de la Vieille Borne

38300 RUY-MONTCEAU

0678038178

Jean.gabillon@wanadoo.fr

Le 3 avril 2017

Monsieur GABILLON, joint à sa lettre un courrier du 12.04.2015 adressée à Monsieur le Maire de RUY MONCEAU

Avis du Commissaire Enquêteur

J'ai lu avec beaucoup d'attentions les remarques formulées. Elles sont pertinentes et pleines de bons sens.

Ce projet date de 2014 et a été abandonné car il poursuivait vers le captage, et les services de l'état n'étaient pas favorable.

Le présent projet présente à mon sens l'avantage de désengorger la "vie de Boussieu". En effet le sens unique permettra une meilleure circulation. La voie nouvelle avec ses aménagements n'a pas d'impact sur l'environnement évitera un flot important de passer par le centre ville, ce qui est à mon avis un atout à ce projet. Des trottoirs permettront aux piétons de circuler en toute sécurité.

N° 5 Monsieur Patrick SOUILLET-DESERT

Monsieur,

Je reviens vers vous suite à notre entretien du jeudi 6 avril lors de la venue de la Capi et comme convenu vous trouverez ci-joint les photos du regard de limite de propriété du réseau principal. Vous pouvez constater qu'il reste de l'eau du fait de l'affaissement sous la route aussi il faut faire les réparations avant que le giratoire soit fait.

Comptant sur votre concours et vous vous remerciant par avance,

Cordialement,

Patrick Souillet-Desert

Un courrier et deux photos montrant la stagnation de l'eau au fond du regard.

Avis du Commissaire Enquêteur

J'accuse réception de votre courrier électronique du 8 avril 2017.

Votre problème de raccordement d'eaux usées au tout à l'égout doit être étudié par les services techniques pour vous raccorder dans l'autre collecteur, pour ma part je donne un avis favorable.

N° 6 Anne et Fabrice Laroche Ruy, le 10 Avril 2017

3 rue du Lac

38300 RUY

Commissaire Enquêteur

Mairie de Ruy Montceau

Objet : Voie nouvelle

Monsieur,

Veillez-trouver ci-après nos remarques concernant la future voie nouvelle :

La Nationale 6 permet déjà aujourd'hui de contourner Ruy. En quoi la voie nouvelle va-t-elle contribuer à désengorger davantage le centre de la commune ?

Il est dommage que ce chemin, fréquenté par les promeneurs, cyclistes, joggeurs soit supprimé au profit de plus de plus de bitume, plus de pollution et moins d'arbres.

Pourquoi la voie nouvelle n'est pas installée coté champs, de l'autre côté des arbres ce qui permettait de conserver le chemin et sa protection naturelle.

Le plan de protection sonore des riverains n'a jusqu'à ce jour pas été clairement communiqué.

Qu'est-il prévu ? Les résultats des tests annoncés ont-ils été communiqués ?

La protection visuelle n'est pas du tout abordée et on ne sait si les riverains seront aidés pour pallier à un problème inexistant aujourd'hui

Lors d'une réunion de présentation de l'avant-projet, il a été mentionné qu'il y aurait un ilot empêchant les riverains de sortir de chez eux comme bon ils leur semblent.

En dépit d'un courrier de riverains et d'une réponse de la CAPI en Mai 2015, il est difficile d'être convaincu quand les riverains demandent à sortir de chez eux librement et qu'on leur répond sécurité par rapport à des voies perpendiculaires et qu'on leur demande d'aller faire demi-tour au prochain rond-point!

Lors de cette même réunion il aussi été mentionné qu'il n'y aurait pas de dispositif visant à ralentir la vitesse de circulation sur cette voie. Cela interpelle.

Dans l'attente de réponses à nos interrogations.

Cordialement.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Le présent projet présente à mon sens l'avantage de désengorger de la voie "vie de Boussieu".

En effet le sens unique permettra une meilleure circulation. La voie nouvelle avec ses aménagements n'a pas d'impact sur l'environnement évitera un flot important de passer par le centre ville, ce qui est à mon avis un atout à ce projet.

Des trottoirs permettront aux piétons de circuler en toute sécurité.

La voie nouvelle sera selon le dossier avec une piste piétonnière d'un côté et piste cyclable de l'autre.

Des protections phoniques seront installées pour que les riverains ne soient pas incommodés par les nuisances inférieures à 60 dB. Les services de l'état de gestion des routes ne souhaitent pas que les deux sorties se face dans les deux sens, pour des raisons de sécurité. La vitesse pourra être ramenée de 50 à 30Km/h (recommandation de la DDT) en pièce jointe dossier réponse des PPA (Personnes publiques associées)

N° 7 Monsieur Eric TAMAGNI Anne et Fabrice Laroche Ruy, le 10 Avril 2017

2, vie étroite

38300 RUY

Mail : tamagni.eric@laposte.net

Tel mobile : 06 24 45 45 33

Enquête publique

Aménagement vie de Boussieu M. le Commissaire Enquêteur

Ruy, le 13/04/2017

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite attirer votre attention sur l'impact de la mise à sens unique d'une partie de la vie de Boussieu qui interdira l'accès au centre village par cette voie, pour les véhicules venant de Bourgoin ou de l'autoroute par la D1006.

Certains automobilistes venant de Bourgoin rejoindront probablement la D54B en traversant le quartier de Champaret pour entrer à Ruy par la rue de la Vieille Borne. Cela aura pour effet de ramener du trafic devant l'école Claude Chary, avec les risques que cela représente aux heures d'entrée ou de sortie des élèves. Les autres prendront le parti de rejoindre le centre village par la bien nommée Vie Etroite, via la Vie des Mulets.

Pour les personnes venant se garer Place de l'Eglise (résidents, pratiquants ou autres...), ils devront couper la circulation de la D54B à hauteur de l'agence du Crédit Agricole en sortant de la place du 8 mai. Cette manœuvre est relativement périlleuse aux heures de pointes, notamment quand des véhicules sont stationnés sur la D54B devant le Crédit Agricole, gênant la visibilité à droite.

Pour cette raison, je propose de mettre à ce niveau un stop sur la D54B (ou un feu tricolore) afin de sécuriser cette intersection, également très fréquentée aux heures d'entrée ou de sortie des écoles de Ruy. Un stop aurait notamment pour effet de casser la vitesse des véhicules que les dispositifs déjà en place sur la D54B (gendarmes couchés...) n'impressionnent guère.

Enfin, je ne vois pas, aujourd'hui, en quoi ce projet va sécuriser la circulation piétonne sur la partie étroite de la rue de la Salière, alors que c'est un des principaux griefs des habitants de Ruy, comme le mentionne fort justement le document d'enquête.

Vous remerciant de prendre en compte ces éléments, veuillez agréer mes sincères salutations.

Eric TAMAGNI

Avis du Commissaire Enquêteur

Je prends en compte vos remarques qui sont très réelles, mais les trottoirs dans la rue "la vie de Boussieu" amènera tout de même de la sécurité pour les piétons se rendant au centre ville.

Pour vos autres remarques j'en débattrai avec les services compétant pour trouver une solution, sachant que la sécurité d'une voie Départementale ne dépend plus du Maître d'Ouvrage mais du service des voiries du Département.

N° 8 Madame GUINET Nicole

Ayant pris connaissance du projet d'aménagement de la Vie de Boussieu ,je me permets de vous faire part de notre inquiétude concernant l'évacuation des eaux pluviales.

En effet notre habitation situé au 21 vie de Boussieu ,construite en pierre et pisé a déjà souffert par le passé d'infiltration d' eau provenant de la rue.

Les services de l'équipement avaient résolu le problème en aménageant une pente pour détourner les ruissellements d'eau de notre habitation.

J'espère que les travaux à venir tiendront compte de cet aménagement antérieur et que des dispositions identiques seront prises.

D'autre part nous pensons que le projet présenté sera bénéfique pour la sécurité grâce à l'aménagement de trottoirs et d'un sens unique.

Avec nos remerciements

Made Goy Nicole épouse Guinet

vie de Boussieu Ruy

Avis du Commissaire Enquêteur

Suite à la visite de plusieurs habitants de la vie de Boussieu, le Maître d'Ouvrage est bien conscient des infiltrations qui pouvaient subvenir lors des travaux des trottoirs ayant un écoulement par drainage. J'ai demandé à ce que les sous-baisements des habitations soient protégés par des matériaux étanches contre les parois des murs (en particulier pour les anciennes bâtisses).

N° 9 Monsieur CALANDRINI SCI LE PITRE

Observation sur l'Enquête Publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Emprise sur la parcelle

Tout d'abord, cela obligerait à déplacer la logette gaz.

Ensuite il faudrait modifier l'ouverture de notre portail pour rentrer sur notre parking.

Notre parking étant déjà un peu juste pour notre activité.

Donc pour nous ces travaux seront pénalisants.

Il nous faudrait plus de détail.

Bien cordialement.

Philippe CALANDRINI

Directeur Immobilier

Groupe Bernard

Avis du Commissaire Enquêteur

L'emprise de trottoir est contre le mur ne porte aucun préjudice à votre la propriété, seul l'extrémité de l'emprise va au niveau de votre pilier (partie vous appartenant). Sans la modification de l'état actuel du terrain.